



ACTION LE VERT

Un homme sain dans un environnement sain

B.P: 1843 Bukavu

Tél : +243 973416466, +243 891522011

E-mail : actionlevertafrica@gmail.com, bisunzu2003@yahoo.fr

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES EXERCICE 2020 – 2021



La promotion de l'économie de l'énergie est une solution pour les pays qui connaissent de retard vers la transition énergétique, ce foyer de type Rocket Lorena Stove économise 50% de la consommation des bois de l'énergie, unique source d'énergie utilisée par 92% de la population estimée à cent millions d'habitants en République Démocratique du Congo.

INTRODUCTION

Nous remercions toute personnes physique ou morale qui nous a aidée ou facilitée à réaliser ces activités tant soit peu pour l'exercice 20-201.

L'année 2021 n'a pas été rose pour notre Organisation Action Le Vert (ALV). Hormis tous les désagréments dus à la question liée à la Pandémie de la COVID 19, ALV n'a bénéficié d'appui ni de la part du Gouvernement ni de la part des bienfaiteurs extérieurs. Notre Programme d'action, en même temps notre Domaine d'intervention, qui s'articule sur la Lutte contre la dégradation des écosystèmes et des Paysages, a pourtant retenu l'attention des uns et des autres. Nous avons pu réaliser un travail considérable avec des moyens issus des cotisations des membres et d'activités génératrices des revenus des projets passés.

Le plan de travail tracé au début de l'exercice, qui consistait à mener des actions de grande envergure et à grande échelle en faveur de la protection de l'environnement, a été reconsidéré.



Et pour ne pas rester les bras croisés, les membres de l'Organisation se sont mobilisés pour matérialiser quelques réalisations.

Avec l'avènement de la Coop 26, la menace qui pèse sur la Planète a de nouveau été mise au grand jour. Ceci a interpellé les acteurs investis dans la protection des écosystèmes, les exhortant à redoubler d'initiatives en vue de barrer la route à sa destruction.

Notre structure figure parmi les membres reconnus et accrédités par plusieurs Organisations Internationales du système de Nations Unies en matière de protection de l'Environnement. Elle est souvent invitée à prendre part à certains rendez-vous par Vidéo-Conférences, pour traiter de la question de l'environnement. C'est à ce titre qu'elle reçoit des garanties de financement dans ce cadre.

Nous gardons foi que pendant la prochaine échéance 2022, les responsables des Organisations ci-haut citées ne ménageront aucun effort pour répondre à leurs engagements de financer les actions de notre Action Le Vert qui est impatiente pour se lancer dans la bataille contre la destruction des Ecosystèmes.

Point n'est besoin de rappeler que notre pays, la République Démocratique du Congo, jadis cité comme deuxième poumon mondial en matière de conservation du carbone, mais actuellement, occupant la première place, est en proie à toute sorte de prédation par non seulement les éléments venus de l'intérieur du pays mais aussi par les multinationaux à la recherche du gain facile ; l'exploitation illégales des minerais précieux détruisant des milliers d'hectares des forêts.

Ce qui exige la conjugaison des efforts pour barrer la route à ces menaces et ALV est un acteur solide qui doit se joindre à cette lutte.

Nous ne pouvons clôturer cette introduction sans mentionner notre gratitude à l'égard de certaines Organisations du Système de Nations Unies pour la marque de confiance qu'elles ont placée à notre endroit en nous adoptant, en nous accréditant.

Cela renforce notre volonté de faire ce qui est à notre pouvoir afin de ne pas les décevoir.

ACTIVITES REALISEES

1. Multiplication et distribution des caféiers

Le caféier est une culture industrielle de plus en plus abandonnée par la population. Il est pourtant l'une des cultures commerciales par excellence. Produit exclusivement au Sud, il se consomme essentiellement au Nord.

Selon les études toutes récentes, le café est, en valeur, la première ressource agricole au monde. Source de revenus et d'emplois pour les pays producteurs, la culture du caféier est surtout pratiquée dans de petites exploitations familiales. Certains agriculteurs estiment que le prix moyen reçu par les producteurs certifiés pour une tonne de cerises de café est passé de 245 à 290 dollars. Curieusement, malgré cette performance positive, cette denrée se trouve menacée de disparition. L'étude la plus exhaustive sur les risques de disparition du café montre que 60 % des espèces connues sont en voie d'extinction. Ce chiffre est "inquiétant", car le café est essentiel à la survie de la culture mondiale.

Au vu de ce tableau peu élogieux, ALV s'est employée au cours de l'exercice 2021, à redynamiser la production de cette culture si importante et utile pour l'être humain.



Cette plante n'est pas exigeante. Elle est souvent associée aux autres cultures vivrières et souvent elle sert comme plante d'ombrage. Avec les moyens de bord, faute de financements, ALV a mis en place des pépinières qui ont produit près de 250.000 pieds. Elle les a distribués à plus de 3.000 bénéficiaires des territoires de Kabare, Walungu et Kalehe. Avec cette action, ALV espère relancer la culture du café dont la population de ces territoires est en train de se détourner. Elle pourra à nouveau en bénéficier les bienfaits.

2. Sensibilisation et formation sur la promotion de l'économie de l'énergie (Foyers améliorés Rocket Lorena Stove)



La République Démocratique du Congo accuse un grand retard en matière de transition énergétique. 92% de sa population estimée aujourd'hui à Cent million d'habitants utilisent les bois d'énergie pour répondre aux besoins énergétiques. 8% seulement sont abonnés à l'énergie électrique dont ses infrastructures vieillissantes souffrent de non renouvellement depuis 1960.

Ce Pays qui renferme la deuxième forêt tropicale mondiale après l'Amazonie, un deuxième poumon mondial avec :

- Une voie navigable de 25 000 Km ;
- Forêt de 204 millions ha (5,3 millions de Km²) deuxième forêt humide après l'Amazonie ;
- 26% des forêts humides mondiale ; 46% du bassin du Congo ;

- Une biodiversité très riche de 100 espèces de mammifères ; 1 300 espèces d'oiseaux ; 336 espèces d'amphibiens ; 400 espèces de reptiles ; 20 000 espèces de plantes dont 8 000 espèces endémiques au bassin.

Réservoir de faune et flore

Riche écosystème avec une variété de paysage d'une beauté exceptionnelle (savanes, forêts profondes, montagnes, mangroves, fleuve et rivières). Une faune unique avec de nombreuses espèces parmi lesquelles l'Okapi, le Bonobo, le Gorille de montagne, le Gorille de plaine, le Pao Congolais et jusqu' 'il y a peu le Rhinocéros blanc.

Massif forestier tropical

La RDC possède 47% du massif forestier tropical du continent Africain. Le massif forestier est le deuxième après l'Amazonie avec 6% des réserves tropicales mondiales mais soumise à une forte destruction suite au chômage des jeunes et à la pauvreté extrême qui frappe la population vivant autour de celle-ci.

Déforestation due aux bois d'énergie.

La dégradation et la disparition progressive des forêts en République Démocratique du Congo font peur. Les destructions progressives et incontrôlées de ses forêts naturelles et artificielles en générale, et dans la région de l'Est en particulier, constituent une préoccupation majeure à l'échelle planétaire. La vie des millions des personnes, animaux, insectes, végétaux dépend de ces trésors naturels qui, aujourd'hui, sont en proie à une dévastation sans lendemain. Nous sommes dans la région montagneuse de l'est du Pays, territoires séparant les forêts du Parc National de KAHUZI BIEGA, au Nord-Ouest de la province, et la forêt des Massifs d'ITOMBWE au Sud-Est, qui est devenu le théâtre des





Camions transportant chaque jour des braises venus des forêts naturelles au Sud Kivu, résultat des déforestations

événements dramatiques causés par des guerres à répétition, progression des activités agricoles par les populations locales, l'exploitation du bois et minerais précieux, ainsi que les braises appelé communément MAKALA, sujet de commerce accéléré à cause de la pauvreté des populations locales, et un produit de premier nécessité, vendu dans tous les coins des villes de où le courant électrique reste inexistant.

Ce patrimoine Mondial est en train de disparaître si les mesures de protections et sensibilisation des populations des territoires riverains des parcs ne sont pas prises en compte. Le bois énergie est la principale source d'énergie pour 92% de la population urbaine et une partie des industries de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon le rapport de CIFOR à ce sujet 2009-20011:

Le volume de bois énergie vendu pour les villes du Pays est plus de 12 fois le volume officiel de la production nationale de bois (400 000 m3).

Plus de 300 000 personnes sont impliquées dans le secteur de bois énergie à Kinshasa, soit plus de 20 fois le nombre de personnes travaillant dans le secteur forestier officiel du pays (15 000),

Le bois énergie est largement ignoré dans les politiques nationales sur la forêt, l'agriculture et l'énergie. Il n'existe pas non plus de systèmes intersectoriels effectifs permettant d'atténuer l'actuelle surexploitation des ressources forestières et de promouvoir la production durable de bois énergie.

Ces résultats proviennent des études menées par le Projet Makala (charbon de bois) /CIFOR de 2009 à 2011.

Dans le Bassin du Congo, le secteur du bois énergie est en majorité informel et très peu de données sont disponibles.

Le petit rapport a pour but de contribuer à une meilleure compréhension et gestion du secteur du bois énergie dans les centres urbains de la RDC. Le rapport met en contraste l'approvisionnement en bois énergie issu des zones de savanes et de forêts dégradées, à celui issu d'une zone forestière tropicale humide.

Cette étude fournit des données clés sur le secteur de bois énergie et formule des recommandations claires pour son amélioration.

Les résultats de l'étude sur la filière bois énergie autour des villes de Kinshasa et de Kisangani ont souligné l'importance du secteur en termes de quantité de bois commercialisé et des enjeux socio-économiques et environnementaux liés. Plus spécifiquement, quelques pistes ont été proposées pour une stratégie de développement durable du secteur qui appelle une action efficiente et urgente de l'Etat en collaboration avec les autres acteurs impliqués.

Au niveau des producteurs :

Reconnaitre le secteur pour son apport en revenus ; Améliorer l'efficacité en transformation énergétique des fours de carbonisation ; Sensibiliser les populations sur les espèces d'arbres en voie de disparition ; Replanter les arbres (à usages multiples) en plantation dédiée au bois énergie ou en agroforesterie ; Renforcer les droits des producteurs, notamment la sécurisation des plantations villageoises ; Initier des politiques d'aménagement des terroirs villageois adaptées au contexte social et environnemental.

Au niveau des transporteurs

Cibler la tracasserie le long de la route et proposer des pistes d'amélioration ; Organiser le transport plus efficacement en partageant les coûts parmi les producteurs.

Au niveau des vendeurs :

Promouvoir les ventes de bois énergie de plantation plutôt que le bois énergie issu d'espèces d'arbres à haute valeur ou en voie de disparition.



Au niveau des consommateurs :

Reconnaître l'importance du bois énergie pour les ménages, mais également pour quelques industries et entreprises et leur manque en autres sources d'énergie ; Promouvoir et soutenir la diffusion de foyers améliorés ; Soutenir l'approvisionnement en énergies alternatives (gaz, bioénergie à petite échelle) et améliorer l'accès à l'électricité.

Pour les forêts tropicales humides comme celles du Bassin du Congo, le bois énergie a longtemps été considéré comme abondant et comme un produit dérivé de l'exploitation du bois d'œuvre ou de l'agriculture. Cependant, de récentes observations en République Démocratique du Congo (RDC), République du Congo, République Centrafricaine et au Cameroun font état de schémas de production variés et d'une augmentation de la demande urbaine, ainsi que d'une évolution de la consommation du bois énergie au profit du charbon de bois.

L'augmentation de la demande urbaine en bois énergie est à l'origine d'une pression accrue sur les ressources forestières de la région, ce qui est particulièrement problématique du fait de l'absence de mesures incitatives pour la restauration ou la gestion durable de cette ressource. Toutefois, cette demande a également permis un gain de revenu pour de nombreuses populations locales, grâce à la production et à la commercialisation de bois énergie. L'étendue réelle des impacts et bénéfices du secteur bois énergie dans le Bassin du Congo restent largement inconnus, le secteur étant essentiellement informel et les données peu disponibles. Le rapport Makala a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance et gestion du secteur dans les centres urbains de la RDC.

Cette publication présente les résultats clés de l'étude de la filière bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois) pour les villes de Kinshasa et de Kisangani en République Démocratique du Congo (RDC).

Contexte

Les forêts, en particulier périurbaines, jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement en bois de chauffe et en charbon de bois des grandes villes d'Afrique Centrale. La RDC, où d'abondantes ressources forestières couvrent environ 155,5 millions d'hectares (Eba'a Atyi et Bayol 2009), fait partie des pays les plus pauvres du monde : ce pays occupe ainsi la 187ème et dernière place sur les 187 pays classés sur l'Index de Développement Humain en 2011 (PNUD 2011). Selon les estimations, le bois énergie couvre 92% de la consommation d'énergie du pays (Ministère de l'Energie 2009). L'exploitation et la production du bois énergie se font en grande partie de manière artisanale et se concentrent dans les zones périurbaines. Le secteur bois énergie occupe une place de plus en plus importante en RDC. Les raisons qui expliquent cette tendance sont : la croissance démographique des populations dans les grandes villes, la détérioration des infrastructures hydro énergétiques existantes, le manque d'accès aux autres formes d'énergie, l'extrême pauvreté de la population cherchant un moyen de subsistance, la faiblesse dans l'application de la législation forestière et une politique de reboisement à but énergétique non soutenue.

Sur le plan démographique, considérant sa taille, et si l'on s'en tient à la densité de la population, la RDC est peu peuplée, sa population se concentre sur les plateaux, dans les savanes, près des fleuves et des lacs. Le nord et le centre du pays, domaines de la forêt, sont quasiment vides. L'exode rural a gonflé les villes, surtout Kinshasa (5,8 millions d'habitants) et autres grandes agglomérations comme Lubumbashi (1,5 millions d'habitants), Mbuji-Mayi (1,5 millions d'habitants) et Kisangani (1,1 millions d'habitants) (Division urbaine de l'intérieur décentralisation et sécurité 2010; INS Kisangani 2009; United Nations 2010). La population dans les zones urbaines a augmenté de 33% en 1960 jusqu'à 50% en 2009 (Banque Mondiale 2011). La croissance urbaine est estimée à 4,5% entre 2010 et 2015 (United Nations 2010). Cette croissance a un double origine, naturelle et migratoire, et a eu comme conséquence une demande très importante en énergie domestique dont le bois énergie. La consommation d'énergie (consommation finale totale) de la RDC en 2008 était de 21,7 millions de tonnes d'équivalent pétrole (MTEP), dont environ 75% pour usage domestique, 22% pour usage industriel et 1% pour le transport (IEA 2011). La biomasse (dont le bois énergie) couvre, selon les estimations, 92% de la consommation d'énergie du pays, suivi de l'hydroélectricité avec 4%, du pétrole avec 3% et du charbon minéral avec 1% (Ministère de l'Energie, 2009). Plus de 90% de la demande

de cette forme d'énergie relève du secteur de ménage. La RDC reste l'un des rares pays au monde doté d'importantes ressources hydroélectriques, son potentiel exploitable est évalué à 774 000 kWh, soit 35% du potentiel du continent africain et 8% du potentiel annuel mondial. Ce potentiel se traduit par une puissance exploitable connue de 88 400 MWh dont près de 44 000 MWh sont concentrés sur le barrage d'Inga sur la fleuve Congo (Kasemuana 2007). Cependant, ce barrage opère à 40% de sa capacité et la plupart de sa production est exportée au lieu de servir les besoins nationaux. En outre, la Société Nationale d'Électricité (SNEL) connaît de grandes difficultés de maintenance des installations pour la production, le transport et la distribution de l'électricité (AfDB/OECD 2008). Le taux d'accès à l'électricité dans le pays est estimé à une moyenne de 6%: 1% pour les zones rurales et 30% pour les zones urbaines (République Démocratique du Congo 2006).

Le taux d'électrification de Kinshasa est estimé à 60% (de façon irrégulière) avec une consommation d'électricité (basse tension) de 2 403 790 MWh pour 342 559 abonnés officiels² et une consommation moyenne par habitant de 293 kWh en 2008 (Ministère du Plan, 2008; Nzuzi Lelo 2008; PNUD 2009) Le taux d'accès à l'énergie électrique pour les habitants de Kisangani est estimé à 10% (Société Nationale d'Electricité (SNEL) Kisangani 2009).

Sur le plan socio-économique les études sur la pauvreté renseignent que 71% de la population de la RDC vit en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est de 42% pour la province de Kinshasa, 69,8% pour la province du Bas Congo et 76% pour la province Orientale (Banque Mondiale 2011; PNUD 2009). Le manque de revenus stables pourrait être l'une des raisons pour lesquelles les consommateurs se tournent vers des formes d'énergie peu chères et plus disponibles comme le bois énergie et dans une certaine mesure, le pétrole.

L'emploi en RDC est dominé par le secteur informel (90%), suivi par l'administration publique (5%), le parapublic (2%), le privé formel (2%) et les associations (1%) (Ministère du plan, 2005). Le taux national de sous-emploi (le nombre d'actifs travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine ou gagnant moins que le salaire minimum) est de 73%. Parmi la grande variété d'activités informelles, le nombre de bûcherons est important et un phénomène d'émigration des villes vers les zones de coupes est observé (Marien, 2009). La pauvreté rurale et urbaine provoque une exploitation de survie incontrôlée.

Sur le plan de la réglementation et des politiques de reboisement, la difficulté de mise en œuvre des options légales reconnues par la loi pour l'exploitation durable de bois énergie, ainsi que le manque d'une politique de reboisement soutenue, constituent, pour toutes personnes en quête de revenus, une voie d'accès facile dans l'activité de production de bois énergie, augmentant ainsi la pression sur la ressource forestière. La revue des arsenaux légaux d'accès au foncier et d'usage des ressources forestières a été largement évoquée par Mvondo et Lescuyer (2010) dans le rapport, « l'Etat de l'art du bois énergie en RDC », réalisé par le CIFOR.

La section suivante résume plusieurs options juridiques envisageables pour produire de manière durable du bois énergie en RDC (Tableau 1) :

1. *La plantation publique.* Le modèle le plus connu en Afrique Centrale est celui de la grande plantation publique appartenant et gérée par l'Etat. C'est le cas par exemple sur les plateaux Batéké (Kinzo) où la Direction de l'Horticulture et du Reboisement (DHR) (ancien Service National de Reboisement) a initié depuis 1977 des plantations d'acacia, d'eucalyptus et de pins.

2. *La plantation privée.* Le développement de petites plantations privées est favorisé depuis quelques années mais peine encore à émerger pour des raisons techniques, économiques et juridiques. Appuyées par la DHR et la Fondation Hanns Seidel, des familles se sont engagées dans le développement de ces plantations individuelles sur les plateaux Batéké, à Mampu, pour une surface de 8 000 ha.

Ces chiffres officiels sont des sous-estimations puisqu'en réalité le nombre de clients est supérieur au nombre de compteurs placés par la SNEL (entretien avec la SNEL, août 2009).

3. *Le reboisement sur parcelle agricole.* Il est également envisageable pour un agriculteur de faire appel à la DHR pour enrichir sa parcelle agricole en ressources ligneuses, sans pour autant transformer son champ en plantations d'arbres. Ces parcelles agricoles semblent constituer une source majeure en bois énergie dans l'approvisionnement urbain.

4. *L'exploitation du bois énergie après la délivrance du permis de coupe de bois de chauffe et de carbonisation* (arrêté No 035/CAB/MIN/ECN-EF2006 du 5 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière) qui autorise les titulaires dudit permis à exploiter les bois fixés dans le périmètre adjacent de leurs communautés locales, pour les besoins de bois énergie, en respectant toutefois les grands principes juridiques du code forestier. L'arrêté ministériel No 05 du 17 juin 2009, est venu compléter celui du 5 octobre 2006, en fixant le modèle des documents qui sont prévus pour l'exploitation forestière, et notamment le permis de coupe de bois de chauffe et de carbonisation, en subdivisant ces permis en 5 grandes parties qui fournissent les informations suivantes: identification de l'exploitant ; délimitation de la zone de coupe de bois; taxes et quantités autorisées; référence du titre de perception et la période de validité du permis. Cette catégorie de permis est accessible exclusivement aux personnes de nationalité congolaise vivant dans une communauté rurale, et non aux citoyens.³ Ceux-ci peuvent toutefois se ravitailler de manière directe ou indirecte auprès des exploitants ruraux détenteurs de permis valides.

5. *Les forêts des communautés rurales peuvent également participer à la production de bois énergie, avec ou sans effort de reboisement.* Il s'agit ici de gérer une ressource naturelle existante et/ou d'enrichir la forêt communautaire en ressources ligneuses qui serviront intégralement ou partiellement à la production future de bois énergie. La loi forestière 2002 inclut une provision pour la foresterie communautaire. Les organisations CBFF-DFID, Forest Monitor/IIED et FAO travaillent depuis 2009 avec le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) pour mettre en place la réglementation.

A l'heure actuelle, les options juridiques pour la production durable du bois énergie sont insuffisamment appliquées. Les plantations de bois énergie sont peu nombreuses et beaucoup de bois (nouvellement coupés) proviennent des terres agricoles et des forêts dégradées; le projet Mampu du plateau

Batéké avec une production de charbon provenant de 8 000 ha d'acacias (Acacia auriculiformis), le projet voisin de reforestation du village Ibi avec une production de charbon prévisionnelle relative au Mécanisme de Développement Propre, et le projet EcoMakala dans le Nord Kivu avec des plantations d'Eucalyptus sont quelques-uns des projets de plantations qui existent à ce jour en RDC. Le taux de reforestation reste encore à déterminer ; en dépit des grands objectifs établis par le Fonds Forestier National (500 ha par an de 1986 à 2006, récemment placés à 1000 ha par an et par province), seulement 4 800 ha ont été plantés durant la période 1986 – 2004.

La foresterie communautaire est encore à un stade initial en attendant l'adoption des textes de loi proposés. Le système de permis couvre seulement une fraction de la quantité totale de bois énergie. Des statistiques de la Division urbaine de l'Environnement de Tshiangu à Kinshasa montrent une absence de mise en œuvre ; seuls 19 permis pour un total de 910 tonnes de charbon de bois, ont été délivrés en 2009, ce qui représente moins d'1% du marché de charbon de bois de Kinshasa. Le système de permis n'est pas facilement accessible pour les producteurs vivants loin de Kinshasa, qui devraient être les réels bénéficiaires de ce système.

A l'heure actuelle, la plupart des accès aux terres et aux arbres par les producteurs de bois énergie se font à travers des accords coutumiers : Seuls 4% des producteurs possèdent une concession officielle de forêt (voir chapitre 6.1). Ceci signifie que toute initiative de planification du secteur bois énergie devrait prendre en considération ces aspects coutumiers et impliquer les autorités locales.

Objectifs

Les objectifs globaux du Rapport Makala sont de répondre à l'augmentation continue des besoins en énergie domestique des villes d'Afrique centrale et aux risques de gestion non durable des ressources forestières. Ces objectifs portent sur l'élaboration d'une vision prospective et d'un cadre institutionnel stabilisé et clarifié, sur la mise en valeur durable de la ressource bois énergie (forêts naturelles et plantées), sur l'amélioration des technologies de transformation et utilisation du bois en charbon et au final, sur l'implication et l'organisation des communautés locales pour une meilleure appropriation.

Dans la recherche de solutions pour la production durable du bois énergie, il est essentiel d'avoir une vision claire de l'ensemble de la chaîne de commercialisation. Cette étude vise à apporter des données fiables à cette vision basée sur les données récoltées auprès des différents acteurs sur une période de près de deux ans (Septembre 2009 – Mai 2011). Plus précisément, elle vise à fournir des informations sur les aspects socio-économiques et environnementaux de la filière bois énergie.

Le rapport compare l'approvisionnement en bois énergie des zones de savanes et de forêts dégradées (Kinshasa), à une zone abondamment riche en forêt tropicale humide (Est du Pays). La filière du bois énergie s'étend des zones périurbaines où le bois est récolté, séché, coupé en morceaux et parfois transformé en charbon de bois, aux zones urbaines avec la consommation du bois pour la production d'énergie par l'industrie et les ménages. Cette analyse portera les bois et produits dérivés issus des plantations et/ou des forêts périurbaines comme sources d'approvisionnement ; les flux de

bois entrants en ville ; les marchés urbains ; et les consommateurs finaux. Le cadre conceptuel intègre une combinaison de l'analyse bien-être et de la chaîne de valeur (voir « Méthodologie de Recherche : Les aspects socio-économique de la filière bois énergie », disponible sur <http://makala.cirad.fr>). Les résultats de l'analyse des filières serviront à enrichir les informations sur la gestion de la ressource.

Ce thème est consécutif aux conséquences qu'encours l'humanité suite à la destruction délibérée par l'action humaine faisant recours aux déforestations incontrôlées et non réglementées des forêts en République Démocratique du Congo.

Ce pays, jadis considérée comme deuxième poumon de la planète en matière de fixation du carbone étant deuxième forêt tropicale du monde après l'Amazonie en termes de superficies, est passée à la première place selon une étude menée par l'Université de Gant en Belgique par sa forte fixation du carbone.

Malheureusement, cette performance est en train d'être soumise à dure épreuve à cause d'une série des faits et événements néfastes qui gangrènent l'humanité et spécialement notre pays la République Démocratiques du Congo.

Dans un contexte où seuls 8 % de la population ont accès à l'électricité, on peut aisément comprendre que les 92 % restants se rabattent sur les arbres de la nature pour s'approvisionner en énergie, occasionnant une déforestation méchante, à grande échelle et sans retenue. Le chômage des jeunes, la pauvreté aigue qui frappe les populations riveraines des forêts accélèrent la déforestation.

En effet, ALV soucieuse de contribuer à la lutte en faveur de la protection de l'environnement et particulièrement contre l'utilisation abusive des bois d'énergie s'est lancée dans la campagne de sensibilisation, de formation ainsi que de diffusion des Foyers améliorés de marque Lorena Rocket Stove.

Ces genres de cuisines qui sont adaptés surtout dans les villages sont bien appréciés par leurs utilisateurs en ce sens qu'elles permettent la réduction de l'utilisation des bois d'énergie à 50 %.

Cette année ALV a formé 145 bénéficiaires et construit 28 Foyers améliorés en faveur des ménages.

Elle n'a pas pu faire davantage, faute de moyen, mais c'est une initiative très salubre étant donné que la menace qui plane sur les forêts, actuellement en RDC, est très cruelle. Des milliers d'hectares sont décimés chaque année au point où, à ce rythme, on risque d'assister à une désertification du pays dans un avenir très proche tenant compte de la demande en énergie plus élevée que la plantation de restitution d'arbres abattus.

Tenant compte du retard du pays vers la transition énergétique et incapacité de doter à sa population de cent millions d'habitant à l'énergie propre, son budget national estimé à six milliards de dollars ne parvient même pas à couvrir le salaire de la fonction publique, il est impérial de promouvoir l'économie de l'énergie par les FOYERS AMELIORES pouvant diminuer 30 à 40 % de la consommation des bois d'énergie.

3. Participation à la journée mondiale de l'Environnement (le 5 juin 2021)



Action Le Vert (ALV) a commémoré la journée mondiale de l'Environnement avec l'intégration des élèves des écoles agricoles de la ville de Bukavu qui ont sensibilisé la population de planter dans leurs parcelles les arbres fruitiers pour renforcer la sécurité alimentaire et peuvent jouer plusieurs rôles, notamment l'ornement autour de la maison. Le thème du jour avait tourné autour de la « **Restauration des Ecosystèmes lancé par la Décennie des Nations Unies** ». A cette occasion, ALV a donné une présentation qui avait été bien appréciée par l'assistance. Les images démontrant le degré de destruction de l'environnement par l'activité humaine, qui avait été projetées pour la circonstance, n'ont pas laissé les participants indifférents. Des propositions d'amélioration ont été formulées à l'intention des gouvernants et autres acteurs dans ce secteur.



PLAN D'ACTION 2022

1. Formation, construction et diffusion des Foyers améliorés à grande échelle

La menace qui guette l'humanité à cause de la destruction méchante et massive des forêts interpelle toute personne ou organisation à contribuer au rétablissement de la situation.

La conséquence la plus connue de la déforestation est la menace de la biodiversité. En effet, la forêt est un habitat très dense en biodiversité mondiale, certaines forêts étant même de véritables repères des biodiversités parmi les plus riches au monde. Qu'il s'agisse de mammifères, d'oiseaux ou encore d'insectes, d'amphibiens ou de végétaux, la forêt abrite des espèces parfois rares mais souvent fragiles.

En détruisant ces milieux naturels, les activités humaines menacent donc l'existence de ces espèces et cela peut avoir des conséquences importantes sur les équilibres naturels. Ainsi, dans certaines régions de la RDC, plusieurs espèces animales et végétales sont en voie de disparition à cause soit, de la réduction progressive de leur habitat naturel par la déforestation.

Nous trouvant en province du Sud-Kivu où la situation est aussi dramatique que partout en RDC, nous pensons qu'il est urgent et impérieux de lancer, à grande échelle, sur toute la province une campagne de Formation, de construction et distribution à grande échelle ainsi que la diffusion des Foyers améliorés du type « Rocket Lorena Stove », un foyer qui est adapté aux villages tout comme en ville, facile à utiliser les bois et les charbons. Il faut aussi signaler que dans tous les territoires les demandes de la population locale à Action Le Vert sont énormes. Il est important de doter chaque ménage un foyer car les matériaux pour sa construction est disponible partout et peut être à la portée de tout le monde.

Ce foyer présente beaucoup d'avantages : il peut cuire deux casseroles à la fois, il réduit le temps de la cuisson, il conduit la fumée vers l'extérieur sans déranger les yeux, il relaxe le cuisinier puisqu'il ne demande pas de souffler, il éradique les accidents dus aux brûlures car les casseroles sont encastrer dans le four sans basculer comme les foyers ordinaires.

Telle qu'il déjà reconnu que ce genre de matériel économise la consommation des bois d'énergie à concurrence de 50 %, la province pourrait bénéficier d'un gain important sur l'abattage des arbres pour la fabrication des braises qui est une activité en progression rapide et très avancée.

2. Aménagement des pépinières des arbres d'agroforesterie pour le reboisement des collines et montagnes nues ainsi que l'intégration des d'agroforesterie dans les champs des cultures

La déforestation fragilise les sols. En effet, la présence d'une forêt sur un sol tend à rendre ce sol plus riche en matière organique, mais aussi plus résistant aux intempéries ou à l'érosion. De ce fait, lorsqu'un espace forestier est détruit, le sol se fragilise peu à peu et rend l'écosystème plus vulnérable aux catastrophes naturelles comme les glissements de terrain ou les inondations.

La déforestation a aussi un impact très fort sur le changement climatique. Les arbres stockent du CO₂ tout au long de leur vie. En détruisant ces arbres, on réduit donc la capacité de l'écosystème mondial à stocker du CO₂. Moins d'arbres, c'est moins de CO₂ absorbé et donc plus d'effet de serre. De ce fait, on estime que la déforestation est responsable à l'échelle mondiale de l'équivalent de 11.3% des émissions de CO₂.

En 2018, la RDC a enregistré une réduction de la superficie de ses forêts primaires de 481 000 hectares.

Ceci conforte la thèse de la restauration des forêts, grâce à l'aménagement des pépinières d'agroforesterie pour le reboisement. Ensuite, les effets d'entraînement ayant affecté les champs des cultures, les rendant non productifs, il s'impose également la nécessité d'y intégrer de l'agroforesterie en vue d'appuyer leur amendement organique.

3. Aménagement des dispositifs antiérosifs dans les champs de cultures vivrières et de la restauration des terres agricoles

La lutte antiérosive classique consiste généralement à appliquer des recettes: structures antiérosives et techniques culturales qui ont montré quelque part et en d'autres circonstances, des aptitudes à retenir l'eau et à ralentir l'érosion.

Tous ces efforts auront pour objectif de restaurer la fertilité qui a été mis à mal par les effets néfastes de la mauvaise utilisation des forêts, des espaces verts.

SUGGETIONS ET SOLUTIONS PROPOSEES

Afin de réduire la vulnérabilité des populations de l'Est de la RDC, nous proposons un modèle intégré d'agriculture durable intégrant la biodiversité. Cela impliquerait que les paysans pratiquent une agriculture basée sur l'agroforesterie, l'intégration de l'élevage et de la pisciculture avec pour résultat l'augmentation de la productivité agricole (diminuant ainsi la pression du braconnage et l'exploitation non durable des aires protégées). Les pressions sur la ressource bois seront réduites grâce à l'apport des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (moins de dépendance au bois pour le chauffage c'est-à-dire l'introduction du foyer amélioré, etc.). Il en résultera une augmentation de la résilience des écosystèmes agricoles et une contribution aux objectifs de conservation des aires protégées et autres forêts.

A terme, les initiatives mises en place des paysages agro-forestiers, la vulnérabilité au changement climatique sera réduite car la sécurité alimentaire, les infrastructures et l'environnement (écosystème/services) seront améliorés, le tout apportant des bénéfices importants en termes de conservation.

D'autre part, il faudra prendre en compte des barrières telles que le manque de capacités techniques pour l'agroforesterie et le financement d'une agriculture durable ainsi qu'une gestion territoriale inadéquate.

STRATEGIE

Dans le cadre de la restauration des Ecosystèmes, eu égard au contexte du territoire, Action Le Vert oriente ses actions dans les volets suivants :

Composante 1 : Formation

Composante 2 : Reboisement (agroforesterie, sylviculture, arboriculture et lutte contre l'érosion et la restauration des terres dégradées) ;

Composante 3 : Protection des rives des lacs Kivu et Tanganyika et développement rationnel des sites touristiques dans la région des Grands Lacs

Composante 4 : Promotion des économies d'énergie (Construction et distribution à grande échelle des foyers améliorés du Genre Rocket Lorena Stove à plus de 30.000 ménages en 2022-2025.

Composante 5. Entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans l'agro-industrie

Composante 6 : Élevage : des porcs, bovins. Caprins, Poissons en cages flottantes...

Composante 7 : Gestion des déchets

Conclusion.

Action Le vert s'engage au premier plan pour prévenir, arrêter et inverser les menaces de la dégradation des écosystèmes forestiers en 2022 dans la région des Grands Lacs, elle sollicite un accompagnement technique et financier à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le changement climatique, engagés dans l'accomplissement des objectifs du développement durable de lui prêter la main pour relever les défis.

Pour y parvenir, Action Le Vert met sur pied des programmes et projets de reforestation et des restaurations des écosystèmes, de la construction et distribution à grande échelle des foyers améliorées, il est nécessaire de relever le défi de l'insuffisance des financements.

Nous remercions d'avance toute personne physique ou morale qui voudra bien accompagner techniquement ou financièrement nos programmes et projets pour l'amélioration de l'environnement écologique et de l'agriculture pour lutter contre la pauvreté qui gangrène la population à l'est de la République Démocratique du Congo.

Fait à Bukavu le 2 -12-2021.

Pour Action Le Vert

Mparanyi Philippe

Coordinateur

